

Note de cadrage du Budget participatif étudiant

Enveloppe financière

Le budget participatif étudiant (BPE) est doté par la CFVU d'une somme provisionnée par le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) – aide aux projets sur proposition de la commission FSDIE-AP.

Cette somme, issue du reliquat du FSDIE, sera fléchée, sur une ligne budgétaire propre. Elle a vocation à être utilisée de manière participative par un vote étudiant.

Afin de garantir un impact sur l'ensemble des campus, le budget d'une somme totale de **11 500** euros est réparti de la manière suivante :

- **1 500** euros alloués au Campus de Draguignan
- **4 000** euros alloués au Campus de La Garde
- **6 000** euros alloués au Campus de Toulon.

Si le budget alloué à un Campus n'est pas entièrement écoulé, la somme restante sera injectée de manière équivalente dans les budgets alloués aux deux autres campus.

Le vice-président étudiant présentera devant la dernière CFVU de l'année d'exécution du BPE un bilan quant à l'utilisation des fonds alloués à ce dernier.

Nature des projets présentables

Peuvent être proposés au BPE « des projets d'intérêt général visant à aménager les campus de l'université et/ou améliorer le quotidien des étudiants ».

Ne pourront être proposés au BPE, les projets :

- Ponctuels (festivals, voyages, concerts, ...)
- Contraire à la neutralité et à la réglementation de l'université
- Entraînant des frais de fonctionnement ou d'entretien trop important
- Portés par des personnes extérieures à l'université
- Relevant d'un projet tutoré

Aucun projet ne pourra avoir un budget supérieur à la moitié de l'enveloppe totale allouée pour le BPE. La faisabilité technique, juridique et financière des projets est évaluée par les services compétents de l'université. Ces services pourront déclarer un projet irrecevable.

Les projets seront intégralement financés par le BPE.

Portage des projets

Les projets seront déposés par un ou plusieurs étudiants inscrits à l'université de Toulon. Les associations étudiantes ne pourront pas déposer de projets en leur nom.

Les porteurs de projet pourront venir présenter leur projet devant le conseil des élus étudiants et associations étudiants lors de la phase d'examen des projets.

La réalisation des projets retenus sera confiée aux services de l'université avec le support du bureau de vie étudiante. Les porteurs de projet sélectionnés pourront être associés à la maîtrise d'ouvrage.

Modalité de dépôt

Lors de l'appel à projet chaque étudiant de l'université pourra déposer un ou plusieurs projets.

Pour ce faire, il devra remplir un formulaire (cf. document joint) disponible en ligne ou auprès du pôle vie étudiante.

Mécanisme de vote et détermination des projets sélectionnés

Chaque étudiant sélectionne un à trois projets parmi la liste des projets soumis au vote. Celle-ci présente seulement une description succincte du projet, le prix estimé ainsi qu'éventuellement des photos.

Le vote est dématérialisé. Il est secret et les résultats ne sont pas actualisés en temps réel.

A l'issue du vote, un classement décroissant est opéré en partant du projet ayant obtenu le plus de votes. Les projets sont successivement sélectionnés jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Si après sélection d'un projet l'enveloppe restante devient insuffisante pour financer celui qui suit, en fonction de la somme manquante :

- Soit le projet n'est pas retenu
- Soit la commission FSDIE - AP décide de proposer un complément de financement pour couvrir le budget du projet
- Soit la commission FSDIE - AP diminue, avec l'accord du (des) porteur(s) de projet, l'ampleur du projet afin de réduire son coût.

Calendrier

19 Octobre 2018 – Bureau de vie étudiante : Présentation du projet

15 novembre 2018 – Commission FSDIE-AP : détermination de l'enveloppe financière

22 novembre 2018 – CFVU : adoption de la note de cadrage

26 novembre 2018 : ouverture de l'appel à projet

10 janvier 2019 : fin de l'appel à projet

17 janvier 2019 – Conseil des élus et association : examen de la recevabilité des projets

23 janvier 2019 : Ouverture de la période de vote

7 février 2019 : fin de la période de vote

11 février 2019 : Annonce des résultats

12 février 2019 : Engagement des dépenses et mise en œuvre des projets